

Paris, le 16 septembre 2005

**Avis de l'Autorité sur le projet de création de la procédure d'approche ILS  
en piste 34 à Bâle-Mulhouse**

Par lettre en date du 5 septembre 2005, la direction des services de la navigation aérienne a transmis à l'Autorité, pour avis, le dossier relatif au projet de création de la procédure d'approche ILS en piste 34 à Bâle-Mulhouse.

Les membres de l'ACNUSA ont examiné les différentes pièces de ce dossier en réunion plénière le 16 septembre 2004. Ils ont notamment pris connaissance des avis des cantons suisses qui avaient jusqu'au 4 septembre pour les émettre.

L'Autorité se félicite que sa recommandation faite en 2001 se concrétise enfin. Elle indique, en outre :

- De ne pas s'interdire d'augmenter la fréquence d'utilisation de la piste 34 à l'atterrissage, notamment pour des raisons de sécurité.
- Que les approches MVI soient définitivement abandonnées.

L'Autorité demande que :

- Dans les six mois après la mise en service de la procédure, un compte rendu en termes de trajectoires et du nombre de vols l'ayant utilisée, soit communiqué à la commission consultative de l'environnement et à l'ACNUSA.
- Un compte-rendu de même nature soit ultérieurement communiqué annuellement.

Sous ces réserves, l'Autorité donne un avis favorable à ce projet.